

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH**

Nombre de membres : 34	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
29	1

Date de la convocation
3 avril 2019

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le
18 Avril 2019

et publication le 18 Avril 2019
--

L'an deux mille dix-neuf, le 11 avril à 17 heures 30,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Cité Administrative de Rostrenen, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves Philippe, Président en exercice

PRESENTS : Jean-Yves Philippe – Michel André – Luc Carité – Joël Chevalier – Christian Jouan – Fabienne Perrot – Michel Jan – Christian Henneteau – Jean-Yves le Guyader – Laurent le Corre – Lionel Gainon – Pascal Not – Rolande le Borgne – Alain Marzin – Patrick Lijeour – Michel Connan – Bernard Rohou – Monique Pasco – Alain Guéguen – Gwénaëlle Trubuilt – Nolwenn Burlot – Réjane Boscher – Alain Rolland – Jean-Paul le Boedec – Georges Galardon – Jacques Troël – Christiane Bernard – Daniel le Caër – Claude Bernard

Monsieur Mathieu Geffroy donne procuration à Monsieur Jean-Yves Philippe

**Attribution d'un acompte sur la subvention d'équilibre 2019
du Centre de Loisirs de Maël-Carhaix**

Le Président rappelle que la convention d'objectifs et de moyens, couvrant initialement une première période de 2015 à 2018, a été renouvelée le 30 mai 2018 pour une nouvelle période de trois ans, entre l'Office des Sports et de Loisirs de Maël-Carhaix, la Commune de Maël-Carhaix et la CCKB.

Elle prévoit, notamment, les modalités de détermination d'une subvention d'équilibre annuelle communautaire, avec, en particulier, la fixation d'un plafond de 50 000 €.

Par application de ce texte, des subventions de 25 000 € en 2015, 28 777 € respectivement en 2016 et 2017 ainsi que 31 971 € en 2018 ont été attribuées après validation des comptes de l'association et examen des budgets prévisionnels.

A ce jour, l'Office des Sports et de Loisirs de Maël-Carhaix sollicite, comme l'année dernière, un acompte à hauteur de 10 000 € sur la subvention d'équilibre 2019.

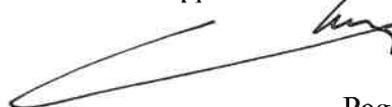
Le président estime souhaitable qu'un acompte soit, d'ores et déjà, versé afin de ne pas entraîner de frais financiers, le fonds de roulement ne permettant pas d'engager des dépenses, spécifiquement les rémunérations, pendant plusieurs trimestres, sans engranger les subventions les contrebalançant.

Il invite le conseil à fixer un acompte à hauteur de 10 000 € et précise qu'il sera complété, en mai, par une enveloppe supplémentaire évaluée après analyse du bilan et du prévisionnel et après concertation autour des objectifs et des moyens au titre de l'exercice 2019.

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

Décide d'attribuer une subvention de 10 000 € à l'Office des Sports et des Loisirs de Maël-Carhaix en acompte de la subvention d'équilibre 2019 afférente au fonctionnement du centre de loisirs, le versement de cette somme étant conditionné au respect des termes de la convention qui lie l'association et la CCKB.

Le Président,
Jean-Yves Philippe



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU KREIZ-BREIZH**
CCKB
6, rue Joseph Pennec
22110 ROSTRENEN
Tel. 02 96 29 18 18